

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org)

**Recommandé**

KGG & ASSOCIES  
Me François Bonnet  
Case Postale  
4, Rue de la Serre  
10, avenue de la Gare  
2001 Neuchâtel

Estavayer-le-Lac, le 29 novembre 2016  
[http://www.swisstribune.org/doc/161129DE\\_FB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161129DE_FB.pdf)

**Votre demande de dépens en faveur de Me Foetisch**

Monsieur le Professeur,

J'accuse réception de votre demande<sup>1</sup> de dépens en faveur de Me Patrick Foetisch d'un montant de 40351.85 CHF, alloué par les Tribunaux.

Ce courrier est public et vous pourrez trouver plus d'information sur le site [www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org).

Je ne vous ai jamais rencontré et je ne vous connais pas, je sais que vous étiez le Conseil de Me Patrick Foetisch. J'ai juste rencontré en avril 2016 un avocat du GER qui m'a dit que vous étiez professeur à l'Université de Neuchâtel et que vous étiez un personnage que la magistrature craignait. C'est tout ce que je sais de vous. Je suppose que vous êtes franc-maçon vu votre rôle dans cette affaire. Vous devez certainement connaître Me Philippe Bauer et le Professeur Claude Rouiller qui ont permis à Me Foetisch de faire durer ce procès pendant plus de 20 ans, alors que la question de droit aurait pu être réglée en 5 minutes selon Me de Rougemont, avocat médiateur du Grand Conseil vaudois.

Pour ma part, je conteste devoir cette facture puisque le procès a été vicié avec les relations<sup>2</sup> qui lient les avocats aux Tribunaux. Il y a actuellement une plainte pénale à Berne auprès de notre ministre de la justice Madame Simonetta Sommaruga.

Je peux simplement vous préciser qu'en 1995, lorsque Me Foetisch a commis ses infractions, il les avait justifiées en précisant qu'il invoquerait la prescription pour ne pas devoir réparer le dommage, citation :

*« ... Je vous déconseille de porter plainte car je suis intouchable par mes relations en haut lieu et les infractions ne seront jamais instruites  
... si vous osez le faire, je vous ferai ruiner et démolir à faire de la procédure inutile jusqu'à ce que vous abandonniez  
... si vous n'abandonnez pas et arrivez à y survivre, vous devrez tenir au moins 10 ans, et après de toute façon il y aura prescription »*

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/161107FB\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161107FB_DE.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

